

BULLETIN N° 1 - AVRIL 2006

Chers habitants et amis du Carladez, nous tenons à profiter de ce bulletin pour remercier les nouveaux adhérents de notre association, même si cette lettre s'adresse à tous, un grand merci !

Voici quelques interrogations ou réflexions que nous nous faisons suite aux deux réunions du vendredi 10 mars 2006 à Brommat ;

1- Pourquoi implanter des éoliennes industrielles qui produiront de l'électricité dont nous n'avons pas besoin ?

La France exporte de l'énergie et les différents gouvernements de droite comme de gauche ont confirmé l'engagement de la France dans le nucléaire, que nous soyons pour ou contre.

Mr Victor-Domingos Afonso et Mme Anne-Marie Petrov, promoteurs du projet, nous ont longuement parlé des accords de Kyoto dont le but est de limiter les émissions de gaz à effet de serre et de la directive européenne qui a demandé à ses membres de s'engager (librement) à produire des énergies renouvelables. Dix énergies renouvelables sont citées par la commission, dont l'éolien ! D'autres énergies renouvelables plus respectueuses du territoire et créatrices d'emplois pourraient être développées en Aveyron (le solaire, le bio-carburant, la géothermie etc...) .

Pourquoi Mme Petrov vient nous faire la morale alors qu'elle sait que **la France est un des pays qui émet le moins de gaz à effet de serre par habitant au Monde** et que le pays où elle a vu le jour : les Etats Unis, n'a pas voulu signer les accords de Kyoto et fait parti des premiers pollueurs pour ces gaz ? Mme Petrov se tromperait-elle de public ?

2- Les emplois : Lorsque l'on insiste pour connaître la probabilité d'emplois permanents pour le Carladez, E.V.O ne peut nous “promettre” qu'un emploi de technicien dans une société existante du côté du Levézou...Nous sommes loin des 20000 emplois nationaux cités lors de ces réunions.

3- La communauté des communes : Pourquoi a-t-elle gardé le silence pendant presque deux ans ?

Les élus ont été plus communicatifs sur le projet de Laussac. **Il faut être naïf pour croire que le projet éolien et celui de Laussac sont compatibles ...** L'un vise à développer le tourisme, l'autre à faire pousser des machines géantes sur les crêtes dominant le lac ! Il se pourrait même qu'il se retrouve encerclé (projet sur Cantoin, évoqué par E.V.O le 10/03) .

Les réunions du 10 mars ont été fixées en toute hâte suite à l'article du Centre-Presse du 16 février 2006...

Lorsque l'on s'adresse aux élus pour en savoir plus sur les conséquences d'un tel projet, ils ne savent pas ...Ils n'ont pas eu la curiosité d'aller chercher d'autres sources d'informations que chez E.V.O ou à l'ADEME. Il est pourtant si facile et si important de se renseigner auprès des communes qui vivent cette “expérience” depuis plusieurs années.

Quant à Mr Issanchou, lors de la deuxième réunion, à la question : “*Pourquoi avoir choisi E.V.O, alors que vous dites avoir été contacté par plusieurs sociétés ?*” Il répond : “*Parce que c'est les premiers que nous avons vu.*”

Nous aurions préféré plus de professionnalisme dans ce choix, surtout quand on en connaît les conséquences. Il faut dire qu'E.V.O n'a aucun de ses projets finalisés, ni à Arques en Ségur ni à Lestrades-et-Thouels (2 projets avancés et officiels) ...Vive le goût du risque !

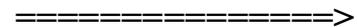
Quant à la taxe professionnelle, nos élus ne savent toujours pas ce qu'ils vont percevoir. De toute façon, rien les deux premières années et 50% de “quoi ?” la troisième. Il nous semble indispensable qu'ils clarifient les montants et la répartition de cette taxe sur la communauté des communes surtout que **certaines communes vont être sacrifiées au profit d'autres !**

4- L'Académie Nationale de Médecine de Paris, le 14 mars 2006, demande aux pouvoirs publics et dans l'attente de deux rapports à venir, de “**suspendre dès maintenant**” et par précaution “**la construction des éoliennes d'une puissance supérieure à 2,5 MW situées à moins de 1500 mètres des habitations**”.

Elle recommande également de modifier la loi du 2 juillet 2003 afin que **les éoliennes dépassant une certaine puissance soient “considérées comme des installations industrielles, et que leur implantation soit désormais soumise à une réglementation spécifique tenant compte des nuisances sonores très particulières qu'elles induisent”.**

Arrêtons donc de nier une telle incidence ! Les promoteurs vont-ils mettre en doute la légitimité d'une telle institution ?

Suite au dos



5- Quant aux promesses d'E.V.O : Le démantèlement : Les lois de 2003 (réf.code de l'environnement-article L 553-3) et de 2005 n'ont toujours **pas de décret paru pour son application** et cela serait étonnant, voir "philanthropique" de croire qu'une société se soumettrait à des dépenses qui ne lui sont pas imposées... En tout cas ce serait une première en France !

La remise en état du site et des routes (déplorable à Ally ...) , le relais hertzien pour recevoir FR3 régional, etc ...Ce ne sont que des promesses en l'air. Elles n'engagent personne, ni E.V.O, ni Juwi (La société allemande qui exploiterait cette manne financière et dont E.V.O a fait passer dans l'assemblée, une brochure les présentant.). Lors de cette soirée, nous avons eu la désagréable impression que si nous avions demandé des éoliennes vertes à points roses nous les aurions eues aussi !

6- E.V.O nous a "vanté" les proesses techniques des éoliennes ENERCON E70-E4, qui feraient 2,3 MW d'après eux.**La surface balayée par les pales de ces gigantesques machines correspond à environ 60% de la surface d'un terrain de foot !** Imaginez pour 15 machines sur un même site !... Nous ne pouvons donc pas les comparer à celles d'Ally qui ne font "que" 1,5 MW et dont le nombre maximum sur un même site est de 7 machines (équivalent, en nombre au site de Pleau, mais pas à celui de Pervilhergues ou de Frons). Les nuisances sonores ne seront-elles donc pas plus importantes avec des machines plus puissantes ?

7- Mr Victor-Domingos Afonso a osé nous annoncer une plus-value immobilière !!! C'est donc le moment d'acheter !!!
Trêve de plaisanteries, **connaissez-vous des "pigeons" qui auraient envie de s'installer à côté d'un parc éolien** industriel produisant des nuisances sonores et visuelles (paysage et flashes jour et nuit) ?

8- Nous espérons qu'E.V.O a bien noté que des personnes de toutes opinions (pour, neutre ou contre le projet éolien) se sont inscrites aux COMITES LOCAUX EOLIENS et que par conséquent **E.V.O ne peut en aucun cas se prévaloir du soutien de ces comités**, s'y inscrire ne veut pas dire adhérer au projet. Ces comités sont les seules possibilités d'avoir des informations et vu leurs compositions, il est impensable de leur demander une valorisation du projet !

La première réunion fut houleuse, la deuxième plus sereine **MAIS NOUS N'EN AVONS PAS SU PLUS POUR AUTANT**. Ni la hauteur réelle sur les trois sites, ni le nombre, ni les emplacements, ni la durée... Quant aux revenus que percevaient les propriétaires fonciers, c'est une personne de notre association qui a donné le montant (promis à certains agriculteurs) que ne voulait pas révéler Mr Afonso.

L'étude d'impacte est déjà commencée, elle sera remise en même temps que le dépôt de demande du permis de construire (annoncé par E.V.O pour la fin de cette année). Alors comment faire cette étude sans connaître tous ces critères que l'on nous cache ? C'est tout simplement impossible. N'ont-ils pas plus avancé depuis octobre 2004 ? Ou plutôt ont-ils compris que lorsque les agriculteurs connaîtront le nombre et les emplacements, **ils s'apercevront que très peu toucheront mais que tous les autres ne feront que subir les nuisances**. Et là, le climat risque d'être très venté pour E.V.O...

Nous nous apercevons que nous ne sommes pas dans une réflexion écologique, comme on a voulu nous le faire croire, mais nous sommes bien dans la réalisation d'un projet industriel et financier. **Il n'y a que des intérêts privés qui sont vraiment en jeu**. Il faut arrêter de nous culpabiliser, ce projet ne correspond pas à nos besoins et empêche les autres énergies renouvelables plus respectueuses de l'environnement de se développer.

L'éolien n'est pas une fatalité, de nombreuses communes autour de nous, ont su dire NON ! Alors réfléchissons et agissons pour protéger notre terroir !

L'association "**Sauvegarde du Carladez**"

BULLETIN D'ADHÉSION à l'association "SAUVEGARDE DU CARLADEZ"

(A envoyer à Isabelle Ladoux 11 rue Rabelais 92170 Vanves (01 46 44 34 14) ou à Marie-Claude Bouet ou à Nicole Garrel Pervilhergues 12600 Thérondels). Pour les cotisations libeller le chèque à l'ordre de "Sauvegarde du Carladez". Un grand merci de nous soutenir dans nos démarches administratives.

Nom : Prénom : Signature :

Adresse :

Désire adhérer à l'association "Sauvegarde du Carladez" en tant que : Membre sympathisant :10 euros

Membre bienfaiteur : Libreeuros